

EDITORIAL

Nous appréhendons un peu tous la venue de l'automne avec son cortège de brumes, de gelées et de pluies.

Les jours raccourcissent. La lumière filtre à peine à travers les nuages. De tous les esprits émerge cette question : que nous réserve la « mauvaise » saison ?

Les hirondelles et les martinets qui sillonnaient le ciel, les fauvettes et les pouillots qui s'égosillaient dans les fourrés sont repartis vers des horizons plus cléments.

Les grenouilles et les tritons ont déserté la mare ou ses abords pour s'isoler dans un abri souterrain. Avant de s'abandonner au destin du temps, ces bestioles ont pris la précaution de mettre leur organisme en veilleuse pour dépenser leur énergie avec la plus grande parcimonie.

Le soleil fatigué dispense encore quelques rayons blafards.

Après avoir produit une multitude de fruits prometteurs et ainsi assuré leur descendance, chênes, hêtres et bouleaux se découvrent pour sombrer petit à petit dans la dormance.

Les fleurs qui parsemaient les landes et les prés ont confié leurs graines, gages d'une vie nouvelle, au dieu Eole. Le travail accompli, leurs tiges et leurs pétales sont retournés à la terre.

Le bois où résonne encore le brame du cerf en rut s'assoupit lentement. Les feuilles mortes crissent sous les pas du promeneur. L'air sent bon la terre fraîche, l'humus et le bois humide.

Perché sur une branche, un pinson entonne son chant de pluie.

Tout peut paraître sombre et triste.

Et pourtant, la nature profite de cette période de dormance pour retrouver des forces et préparer le printemps.

Sans cette trêve, fleurs et papillons égayeraient-ils encore les journées printanières ? La merlette et la linotte pourraient-elles encore élever leur nichée ?

N'est-ce pas là une leçon de vie pour nous les humains ?

Au lieu de nous démener, de nous agiter sans cesse, ne pourrions-nous pas, de temps en temps, nous laisser choir dans une certaine dormance ? Pourquoi ne pas s'arrêter un temps sur nous-mêmes pour nous refaire une santé intérieure, revoir nos priorités, réfléchir sur le sens de notre vie ?

Cette petite retraite nous permettrait de nous dépouiller de notre stress, de nos travers, pour insuffler à notre cœur une nouvelle vie.

Laissons la pluie laver nos yeux tachés de souillures et le vent emporter nos mauvaises habitudes et nos humeurs revêches.

(suite page 2)

Photos de couverture

La Nèpe (photo : Pixabay)

Le Grand Duc (Florian Simon)

37^e année n° 3/2023

Développons et nourrissons nos graines d'amitié, d'amour et de paix afin que, le printemps venu, elles puissent germer et diffuser leurs subtiles propriétés et ainsi apporter le brin de réconfort ou la perle de gaieté et pourquoi pas de sagesse dans une société désorientée, marquée par la violence physique et morale.

Durant l'hiver, le bourgeon et la graine ne préparent-ils pas leur épanouissement printanier ?

Pour cet automne, je vous souhaite une dormance fructueuse

Maurice Gérardy

IN MEMORIAM



Isabelle Renard épouse de Jean-Marie Siebertz nous a quittés après une longue maladie.

Isabelle aimait la nature . Elle a encore participé à notre dernière assemblée générale au cours de laquelle Jean-Marie présentait ses magnifiques photos.

Tous les deux appréciaient le travail de notre association.

Aussi, tous les dons versés à l'asbl en son souvenir seront précisément affectés à l'achat de milieux naturels de haute valeur biologique au Ghaster à Sourbrodt.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à Jean-Marie, son époux, et aux membres de la famille

Le conseil d'administration

Quelques nouvelles de notre association

Ça y est !

Cet objectif qui nous aurait encore semblé inatteignable il y a une dizaine d'années s'est réalisé. Nous venons d'acquérir notre 100ième hectare de terrain à ériger en réserve naturelle.

Ce terrain (+/- un ha) est une pâture relativement en bon état de conservation dans la vallée du Ru du Poncé à Walk sur le territoire de la commune de Waimes.

Sur cette parcelle se trouvent encore de belles stations de bistortes mais aussi quelques pieds de knautie des prés, de la sanguisorbe, du géranium des bois, de la centaurée jacée, de l'achillée mille-feuilles et beaucoup d'autres. Elle retrouvera rapidement le cortège d'espèces typiques sans le renfort de travaux de restauration lourds.

Ces achats ont été rendus possibles grâce à votre soutien via vos cotisations et vos dons, soyez-en remerciés. Actuellement, l'aide dont nous bénéficions de la Région Wallonne et, depuis un an, le travail efficace de Corentin Thomas ont accéléré les achats.

Bref, les conditions sont optimales pour l'extension ou la création de réserves naturelles.

Depuis janvier de cette année, nous avons effectués des achats (10 ha 35 a 40 ca) dans la vallée de l'Amblève (Ligneuville), au Pecheru (Sourbrodt), au ru du Poncé, au Schleid à Faymonville, au Ghaster à Ovifat, au Pêcheru (Sourbrodt) et au Faye (Ondenval). La majorité de ces achats concernent des terrains de petites superficies.

La réserve du Ghaster est probablement celle qui aura vu sa surface le plus augmenter.

Ce sont majoritairement des mises à blanc résineuses qui ont été acquises. Le but est de reconstituer des forêts feuillues tout en prenant garde de conserver les quelques zones de lande à callunes.

Aujourd'hui, avec plus de 25 ha, le Ghaster devient un site majeur pour notre asbl. Pour les autres sites, il s'agit de milieux humides, para tourbeux et tourbeux, prés de fauche qui constituent une réelle richesse de biodiversité.

Une fois toutes les réserves prospectées, nous allons partir à la recherche de nouveaux sites qui mériteraient une protection.

En même temps, nous avons rédigé la plupart des plans de gestion et les demandes d'agrément sont prêtes à être envoyés chez Madame la Ministre Tellier.

Nous espérons que ces sites seront très prochainement des réserves naturelles avec un statut de protection fort.

Bref, les nouvelles sont bonnes. Si vous désirez visiter ces petits coins de nature, n'hésitez pas à nous contacter

Si vous avez connaissance de sites à protéger sur les communes de Waimes, Malmedy, Stavelot et Trois-Ponts, contactez-nous également

Vous comprendrez que ces nombreux achats exigent également des fonds importants. C'est donc l'occasion pour nous de faire appel à vos dons si minimes soient-ils.

Merci pour votre soutien

REDUCTION D'IMPOT

En mai 2018, nous avons reçu du Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances, l'agrément en tant qu'institution autorisée à délivrer des attestations fiscales pour la réduction d'impôt pour les libéralités faites en argent pour les années 2019 à 2024.

Ceci nous permet donc de continuer à délivrer des attestations fiscales pour tout don de minimum 40 euro, hors cotisation.

Lors de votre paiement, indiquez bien en communication :
Cotisation ...€ + don ...€. Ces mentions sont obligatoires.

La loi du 13 décembre 2012 portant des dispositions fiscales a modifié à partir des revenus de l'année 2012 les dispositions concernant les libéralités:

Les libéralités en argent de 40 € ou plus, faites à des institutions agréées ne donnent désormais plus droit à une déduction de l'ensemble des revenus nets, mais à une **REDUCTION D'IMPOT de 45% des libéralités faites réellement.**

Un reçu est délivré au donateur en application de l'article 145³³, § 1^{er}, alinéa 2, du Code des impôts sur les revenus 1992.

Les dons constituent une rentrée financière importante pour pouvoir poursuivre de nouvelles acquisitions.

Merci pour votre compréhension.

La biodiversité au verger - Emily Hugo

Comme évoqué dans le précédent numéro, les vergers apportent toute une série de services à la société et constituent, entre autres, un refuge pour la biodiversité. Les enjeux biodiversité au niveau du verger sont caractérisés par la faune inhérente à cet habitat semi-ouvert puisque plusieurs espèces, notamment cavernicoles, y sont intimement liées.

Parmi ces visiteurs, nous trouverons :

- **les chauves-souris**, pour qui le verger constitue un formidable terrain de chasse dans lequel elles peuvent circuler aisément grâce à la présence du bocage qui facilite leur déplacement dans le paysage. Puisque ces espèces peuvent consommer jusqu'à 3.000 insectes en une seule nuit, les chauves-souris sont un insecticide naturel, économique et efficace ! Il est toutefois important de préciser que pour pérenniser la présence de ces mammifères, il est important de veiller à ce que les animaux qui pâturent le verger ne soient pas traités systématiquement avec des antiparasitaires nocifs pour l'environnement. En effet, certains produits sont néfastes pour la biodiversité car ils sont toxiques pour les insectes coprophages (qui se nourrissent d'excréments) et se retrouvent dans les matières fécales après le traitement des animaux domestiques. Les insectes sont alors détruits et les chauves-souris, mais d'autres espèces également, ne trouvent plus suffisamment de nourriture.
- **les rapaces** comme la chevêche par exemple, espèce emblématique du verger. Pour cette catégorie d'espèce, le verger constitue aussi un véritable garde-manger puisque de nombreux rongeurs affectionnant particulièrement les racines des arbres fruitiers, sont présents et constituent un mets de premier choix pour ces oiseaux. D'autres espèces également, comme le rougequeue à front blanc, fréquentent le verger.
- **les insectes** tels que les pollinisateurs mais aussi le lucane cerf-volant, plus grand coléoptère de Wallonie. Cette espèce se rencontre également dans les vergers puisqu'elle est liée à la présence de bois en décomposition ou en contact direct avec le sol comme les souches ou les troncs de vieux arbres restés au sol.

Outre le fait de servir de garde-manger, le verger haute-tige offre aussi le gîte aux espèces mentionnées ci-dessus. Arbres morts, vieillissants ou cavités dans les arbres servent de refuge à toute une série d'espèces. D'ailleurs, un verger est généralement considéré comme intéressant pour la biodiversité à environ 50 ans grâce à la présence de nombreux vieux arbres ou d'arbres morts même si d'autres éléments participent aussi à le rendre intéressant. Pour pérenniser la biodiversité du verger au

cours du temps, il est donc primordial d'avoir des arbres d'âges variés qui arriveront en bout de vie à des moments différents mais qui permettront d'accueillir des espèces qui profitent de certains stades de vie seulement. La mise en place de haies autour du verger, qui apportent nourriture et refuge, est essentielle aussi. Elle permet, par exemple, d'opter pour des essences qui fleuriront en décalage par rapport aux arbres fruitiers, ce qui permettra aux butineurs de bénéficier de nourriture sur une plus large période. La mise en œuvre de tas de bois, tas de pierres ou de mares ainsi que le maintien de ronciers ou d'ilots d'orties au sein du verger permet également de favoriser d'autres espèces telles que les reptiles, les batraciens ou les mammifères comme le muscardin ou le hérisson.

Pour terminer, l'action ayant sans doute l'impact le plus important pour maintenir la



biodiversité au sein de cet écosystème fragile est probablement la gestion par pâturage. Le pâturage, qu'il soit ovin ou bovin, permet de pérenniser le verger au cours du temps. Il existe un ennemi des arbres fruitiers qui ne peut être limité que par la mise en œuvre du pâturage : le rongeur.

Le rongeur étant friand des racines d'arbres fruitiers, lorsqu'il pullule il peut rapidement devenir un danger pour la viabilité de l'habitat. Ces mammifères peuvent avoir jusqu'à 6 cycles de reproduction par an et ainsi manger jusqu'à 280 grammes de racines par jour et par individu causant rapidement la mort de nombreux arbres fruitiers !

La gestion par fauche

n'ayant lieu que 2 à 3 fois par an, elle n'est pas suffisante pour limiter les populations de rongeurs. En revanche, le pâturage, s'il est réparti sur une grande partie de l'année avec suffisamment d'animaux, permettra de faire fuir les rongeurs dont les galeries seront perpétuellement détruites par les pattes du bétail. Le maintien d'une végétation plus rase tout au long de l'année facilite aussi la chasse des rapaces puisque les rongeurs ne disposent que de très peu d'endroits où se cacher. De plus, comme déjà indiqué quelques lignes auparavant, le pâturage permettra aussi la présence d'espèces coprophages dont se nourrissent plusieurs espèces.

Pourquoi préserver la biodiversité ? par Hubert Reeves, astrophysicien, président de la Ligue ROC

On fait souvent état, sur le plan des recherches en sciences agricoles, en pharmacopée, et d'une façon générale en plusieurs domaines de l'industrie, des pertes qui pourraient résulter de la disparition de certaines espèces végétales et animales. Pour aborder cette question dans toute sa dimension, il me paraît essentiel de nous extraire au départ de notre vision anthropocentrique de la nature.

Les vivants existent de leurs pleins droits et n'ont pas à se justifier d'exister. Les mots "espèces nuisibles" et "mauvaises herbes" ne sont que le reflet de notre préjugé séculairement ancré (jusque dans la Genèse...) que les plantes et les animaux sont là pour nous servir ou nous réjouir et que nous avons sur eux un droit discrétionnaire. En réalité nous sommes une espèce parmi tant d'autres et, de surcroît face à l'appauvrissement de la biodiversité dont nous sommes responsables, nous mériterions plus que tout autre le nom d'espèce nuisible.



Réserve du Pècheru à Sourbrodt

Chaque extinction est une perte irréparable, un désastre navrant. Il faut rappeler que chaque espèce connue ou encore inconnue de nous est un prodige de la nature, le résultat et l'aboutissement d'une évolution biologique qui s'étend sur des millions et des milliards d'années.

C'est là la première et la plus importante justification de la préservation de la diversité. Toutes les créatures ont le droit d'exister et les êtres humains ont le devoir de les protéger et surtout de ne pas provoquer leur extermination.

La seconde raison de préserver la biodiversité de la vie, c'est la prodigieuse palette des formes et des couleurs, c'est la multitude des comportements adaptatifs : cette richesse est essentielle à l'évolution qui y puise les ressources nécessaires à son maintien et à sa poursuite. Il ne faut rien en supprimer, et la garder intacte comme le garant d'un futur à ne pas compromettre.

Chaque espèce est une merveille : une manifestation de la prodigieuse inventivité et créativité de la vie qui s'est développée pendant des centaines de millions d'années et dont nous sommes issus. Les spectacles de l'épanouissement de la végétation au printemps, le retour des oiseaux migrateurs, sont des éléments qui manquent de plus en plus cruellement à l'humanité contemporaine largement confinée dans le béton urbain. Pouvoir jouir de la beauté de la nature est essentiel à notre équilibre psychique.

Et je placerai en troisième place le potentiel économique et médical perdu par l'appauvrissement de la biodiversité. La pharmacopée a largement profité des connaissances médicinales traditionnelles des différentes ethnies. Dans le vaste ensemble des plantes non-encore inventoriées ou mal connues il y a sans doute d'importantes moissons de nouveaux remèdes qui ne guériront personne si on les élimine.

Matin d'octobre

C'est l'heure exquise et matinale
Que rougit un soleil soudain.
A travers la brume automnale
Tombent les feuilles du jardin.
Leur chute est lente. On peut les suivre
Du regard en reconnaissant
Le chêne à sa feuille de cuivre,
L'érable à sa feuille de sang.
Les dernières, les plus rouillées,
Tombent des branches dépouillées ;
Mais ce n'est pas l'hiver encore.
Une blonde lumière arrose
La nature, et, dans l'air tout rose,
On croirait qu'il neige de l'or.

François COPPÉE (1842-1908) *Le Cahier rouge*

BONNE NOUVELLE... chez nos Voisins

Chaque année, l'Etat français tente de contourner la loi en autorisant des chasses ancestrales et cruelles aux oiseaux sauvages. Le Conseil d'Etat, sous la pression de la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), vient de mettre un terme définitif à des arrêtés devenus illégaux de près de 35 ans...

A la demande de la LPO, la plus haute juridiction administrative française ordonne, dans une décision rendue ce 24 mai 2023, l'abrogation d'arrêtés vieux de près de 35 ans qui encadraient des pratiques de piégeage traditionnel d'oiseaux sauvages, déjà jugées illégales au regard du droit européen et suspendues chaque année depuis 2018.

Dans un recours déposé le 14 décembre 2021, la LPO demandait l'intervention du Conseil d'Etat suite à l'absence de réponse du Ministre de la Transition écologique concernant les demandes d'abrogation des 5 arrêtés-cadres du 17 août 1989 relatifs aux chasses traditionnelles d'oiseaux sauvages :

- l'emploi des gluaux pour la capture des grives et des merles destinés à servir d'appelants dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse,
- la tenderie aux vanneaux dans le département des Ardennes,
- la tenderie aux grives dans ce même département
- la capture de l'alouette des champs au moyen de pantès dans les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques
- la capture de l'alouette des champs au moyen de matoles dans les départements des Landes, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne

Ces arrêtés-cadres constituent le socle juridique sur lequel se basait chaque année le ministère pour autoriser ces pratiques (d'un autre âge) et fixer des plafonds de prélèvements annuels. Or, comme le Conseil d'Etat l'a déjà reconnu dans plusieurs décisions d'annulation de ces arrêtés annuels, ces modes de chasse méconnaissent les objectifs fixés par la Directive européenne « Oiseaux » du 30 novembre 2009 en ce qu'elles ne démontrent pas leur caractère sélectif, ni l'absence d'autre solution satisfaisante.

Passage de cigognes blanches à Waimes



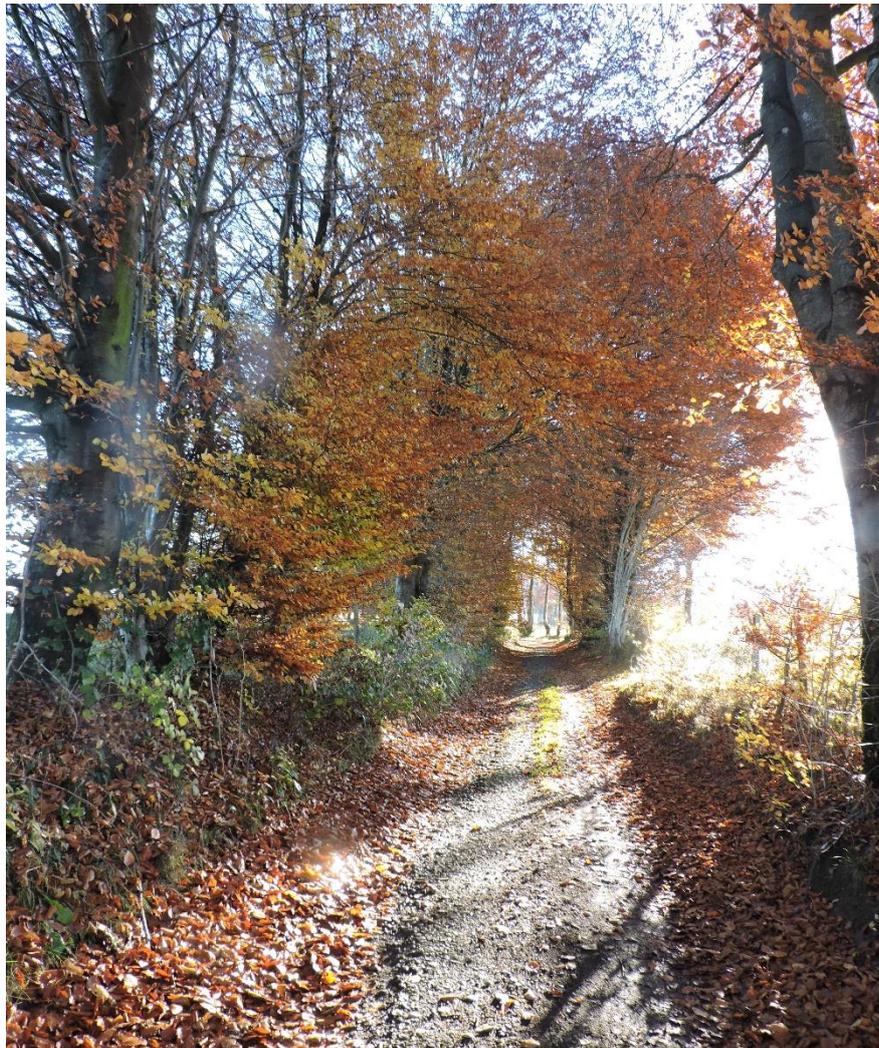
Nos sentiers : un patrimoine à préserver !

julietteWalkiers

En Belgique, comme dans la plupart des pays européens, il existe un patrimoine à la fois historique, culturel et naturel qui n'est pas inscrit au Patrimoine universel de l'UNESCO et n'apparaît même pas dans les missions de l'Institut du Patrimoine wallon, il s'agit de nos sentiers !

A leur origine, ces sentiers étaient pourtant des lieux vivants : paysans, commerçants, artisans et écoliers les utilisaient quotidiennement et s'y rencontraient. Sur certains sentiers apparaissent des potales. Elles étaient placées à un carrefour, au bord d'un chemin pour la protection des voyageurs ou en commémoration d'un événement.

Des chapelles ou stèles jalonnaient également les sentiers et quelques-uns de ces petits bâtis peuvent encore être admirés. Nos sentiers sont bel et bien un héritage historique qui nous rappelle les us et coutumes de nos ancêtres.



Les sentiers reliaient les hameaux au village
C'était également souvent des « raccourcis »

Préserver nos chemins et sentiers, n'est-ce donc pas utile pour préserver une trace de notre histoire ? De la même manière que l'on rénove un château ou une vieille ferme ?

Au-delà de l'intérêt historique ou culturel à conserver nos sentiers, il existe aussi un intérêt naturaliste. Ces petites voies sont en effet des milieux généralement riches en biodiversité, refuges pour la faune et la flore. Ce sont de véritables corridors biologiques qui forment un maillage d'espaces de « nature » au sein de milieux plus artificiels. Lieux de rencontre avec la nature, ces sentiers ont un rôle important à jouer d'un point de vue de l'éducation environnementale, parce que découvrir et connaître notre milieu permet de l'apprécier, de prendre conscience de sa fragilité et de la nécessité de le protéger. Par ailleurs, ces sentiers s'inscrivent dans des paysages typiques et admirables à préserver.

Parce qu'ils sont des témoins de notre passé et des espaces naturels appréciables, les chemins et sentiers vicinaux de notre pays ne devraient-ils pas être reconnus comme partie intégrante de notre patrimoine ?

Certainement. De plus, ce patrimoine est un héritage utile et qui pourrait l'être de plus en plus. D'un point de vue économique, le maintien des chemins et sentiers est primordial au développement du tourisme « doux » et du tourisme « vert ».

D'un point de vue environnemental, les petites voiries vicinales sont nécessaires au transfert modal qui doit aujourd'hui être encouragé étant donné les limites du « tout à la voiture » qui a prévalu ces dernières décennies. La pollution et les accidents générés par les véhicules motorisés ont un coût de plus en plus lourd sur la santé et sur l'environnement. De plus, la voiture individuelle est un mode de déplacement peu durable étant donné sa dépendance aux ressources pétrolières, énergie non renouvelable et en voie d'épuisement. Nos chemins et sentiers nous invitent à une autre mobilité, plus durable.

Perspicace ?

Maintenant on pourrait presque enseigner aux enfants dans les écoles comment la planète va mourir, non pas comme une probabilité mais comme l'histoire du futur. On leur dirait qu'on a découvert des feux, des brasiers, des fusions, que l'homme avait allumés et qu'il était incapable d'arrêter. Que c'était comme ça, qu'il y avait des sortes d'incendies qu'on ne pouvait plus arrêter du tout. Le capitalisme a fait son choix : plutôt ça que de perdre son règne.

Marguerite DURAS, Le Matin , 4 juin 1986.

Vous habitez près d'un ruisseau ? Que faire des déchets verts ?

Avec le retour du printemps, les températures plus agréables incitent au redémarrage de l'entretien des jardins.

Nous en profitons pour vous rappeler les bonnes pratiques à mettre en œuvre concernant les déchets verts ainsi produits (tontes de pelouses, tailles de haies, branches d'arbres et arbustes, feuilles mortes, ou encore déchets ménagers comme les épluchures de légumes, ...).

Bien qu'ils soient biodégradables, il ne faut en aucun cas s'en débarrasser dans un cours d'eau proche ou sur ses berges !

En effet, une fois dans l'eau, la décomposition de ces déchets entraîne une pollution organique du cours d'eau et son eutrophisation.

L'eutrophisation, qu'est-ce que c'est ? C'est un phénomène qui va favoriser le développement exagéré d'algues indésirables dans les rivières.

Ensuite, ces algues vont asphyxier le milieu, consommer en excès l'oxygène dissous dans les eaux et finir par empêcher le développement des autres plantes aquatiques.

Les branches et déchets volumineux empêchent le bon écoulement de l'eau, forment rapidement de mini barrages retenant d'autres objets flottants et pouvant même provoquer, lors de crues, des inondations.

Les déposer sur les berges n'est pas mieux ! Lors de crues, ils peuvent facilement être entraînés dans le cours d'eau (avec les conséquences déjà citées).

Et même s'ils restent sur la berge, ils provoquent alors l'asphyxie/l'étouffement des plantes présentes et le pourrissement de leurs racines. Les plantes meurent et la berge privée de maintien est fragilisée et beaucoup plus sensible à l'érosion. Il suffit d'une pluie d'orage et vous risquez de perdre du terrain. Une berge fragilisée peut aussi être favorable au développement de plantes invasives comme la Balsamine de l'Himalaya !

Au cours des années, les dépôts répétés de ces déchets enrichissent le sol, favorisant ainsi l'apparition de plantes indésirables (orties, lisérons par exemple) au détriment de la végétation naturelle (baldingère, reine des prés, iris...) et de la faune associée (libellules, insectes, papillons, ...).

L'accès même à la berge peut être rendu plus difficile.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable que vous gériez ces déchets de manière légale et citoyenne !

Evitez de les jeter le long des berges dans le fond de votre jardin ou dans les cours d'eau, mais aussi dans les zones humides.

Les éliminer en les brûlant vous-même n'est pas non plus autorisé par la loi.



Rassemblez vos déchets verts et valorisez-les :

Soit en faisant un compost. Il doit être placé à une distance minimale de 6m de la crête (sommet) de la berge. En plus, cela crée un engrais gratuit.

Soit en les conduisant au parc à conteneurs le plus proche de chez vous, où ils entreront dans une filière de valorisation.

Nous vous en remercions par avance.

Le Contrat de rivière de l'Amblève-Rour

LES COELIOXYS, DES ABEILLES PEU CONNUES

Si je vous dis « **Coelioxys** », à quoi pensez-vous ?

Non, il ne s'agit ni d'un personnage des aventures d'Astérix le Gaulois, ni d'un dieu grec !

Les coelioxys sont des abeilles solitaires, des abeilles-coucou. Pourquoi « coucou » me direz-vous ?

Tout simplement parce qu'elles sont cleptoparasites, c'est-à-dire qu'elles pondent dans les nids d'autres abeilles (les mégachiles et les anthophores).

Leur période de vol s'étend du mois de mai à celui de juillet.

Elles ne sont pas rares mais passent souvent inaperçues.

Je les observe régulièrement dans mon jardin sur les épis de Bysance (*Stachis Byzantina*).

Leur statut est lié à celui des populations de leur hôte.



Leur nom vient du grec « Κοιλίε » (*koilie*) : ventre et « Οξύς » (*oxys*) : pointu.

En effet, ces abeilles ont un abdomen conique qui se termine en pointe et, chez le mâle, par 6 à 9 épines défensives. Les poils forment sur l'abdomen des bandes blanches.

Les femelles pondent donc dans les nids d'autres espèces d'abeilles et les larves se développent aux dépens de leur progéniture.

Ce parasitisme daterait de 85 millions d'années !!!

Les larves du coelioxys éclosent en premier lieu et mangent tout le stock de pollen accumulé puis dévore les larves de leur hôte.

Ces abeilles n'ont pas de trompe mais une mâchoire très efficace. Il en existe de très nombreuses espèces dans le monde (4000).

Un nombre important d'abeilles sauvages ont leur espèce propre d'abeille -coucou associée.

En France, on estime qu'une sur cinq serait une abeille coucou.



Accueillir abeilles, bourdons... chez soi : une bonne démarche

Si l'espèce mellifère de nos ruchers est bien connue du grand public, on ignore souvent qu'elle n'est qu'une des 2.000 espèces d'abeilles recensées en Europe et toutes jouent un rôle central dans le maintien de la biodiversité.

Nombre d'entre elles, très précieuses et fortement menacées, vivent dans notre environnement proche et sont très peu connues.

Leur disparition serait lourde de conséquences pour l'environnement et pour l'Homme.

En Europe, on estime que près de 40% des espèces sauvages sont en déclin et 24 % de bourdons sont menacés d'extinction.

Indispensable pour la pollinisation de nos plantes de jardin et de culture, ces insectes nous garantissent une alimentation de qualité et sans eux, nos assiettes seraient bien mal garnies.

Luc SIMON

Le projet LIFE « Vallées ardennaises ». Manhattan Solheid

Depuis octobre 2020 et pour 8 années, le projet LIFE « Vallées ardennaises » s'attelle à la restauration écologique des vallées des bassins de l'Amblève, de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Our. Ce projet, à l'initiative de l'ASBL Domaine de Bérinzenne et principalement financé par la Commission Européenne et la Région Wallonne, vise à restaurer les cours d'eau et les forêts situées dans les vallées encaissées de l'Ardenne.

Les actions sont menées en étroite collaboration avec le Parc naturel des deux Ourthes, le Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel, le Parc naturel des Sources ainsi que les Provinces de Liège et de Luxembourg, tous partenaires du projet. Les 4 Contrats de Rivière concernés (Amblève, Ourthe, Our, Vesdre) constituent également de précieux alliés.

Périmètre du projet

Le périmètre du projet regroupe 36 sites Natura 2000 incluant les vallées des bassins de la Vesdre, de l'Ourthe, de l'Amblève et de l'Our, ce qui représente environ 26.000 hectares de zones de travail potentiel ! Les territoires de 33 communes sont concernés par ce projet.

Actions de maîtrise foncière

Un des objectifs du projet LIFE est d'augmenter la surface des aires protégées en Wallonie. Une grande partie du projet LIFE se concentre donc sur des achats de terrains. Toute parcelle acquise sera, au terme du projet, mise sous statut de protection, garantissant ainsi la pérennité des espèces et habitats présents. L'objectif est d'acquérir 100 ha de terrains. Outre les achats de parcelles, le projet LIFE propose également aux propriétaires de parcelles, privées ou publiques, des conventions trentenaires renouvelables afin de garantir la finalité « nature » de ces dernières. Au terme du projet, 200 ha de terrains seront ainsi mis sous convention. Enfin, des indemnités, notamment liées à l'abandon de la sylviculture résineuse, peuvent être accordées aux propriétaires désireux de collaborer avec le projet LIFE.

Un des objectifs de Patrimoine Nature étant également l'acquisition de terrains, l'équipe du LIFE est en contact régulier avec l'association. Des zones d'achats ont été déterminées afin d'éviter une concurrence inutile entre les deux organisations qui ont comme but commun la conservation de la nature.

Actions de restauration

Restauration des habitats forestiers

En milieu forestier, les travaux de restauration consistent à reconvertir les forêts de résineux, pauvres en biodiversité, en forêts naturelles feuillues, bien plus riches. Concrètement, les résineux sont coupés et sortis de la parcelle, pour laisser place à des feuillus qui vont progressivement revenir de façon spontanée. Lorsque cela s'avère nécessaire, des feuillus sont plantés et/ou protégés contre le gibier ou le

castor. Dans les forêts feuillues déjà en place, des travaux de coupe de semis de résineux sont entrepris. D'autres travaux peuvent également être réalisés sur les parcelles acquises : bouchage de drains, creusement de mares, éliminations de plantes exotiques envahissantes (Balsamine de l'Himalaya et Renouée du Japon), ...



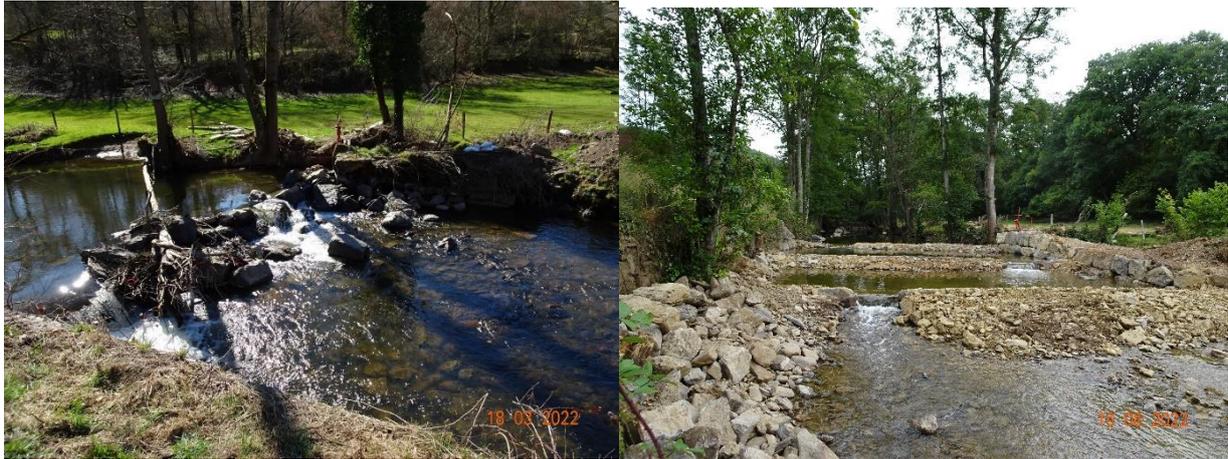
Coupe des épicéas à proximité du barrage de Robertville.

Restauration des cours d'eau

Au niveau des cours d'eau, plusieurs actions de restauration sont programmées. 38 obstacles artificiels seront ainsi aménagés ou effacés afin de rétablir ou d'améliorer la libre circulation des poissons. Ces obstacles correspondent pour la plupart à d'anciens barrages-seuils permettant l'alimentation d'un bief. Ceux-ci empêchent les poissons de remonter les cours d'eau pour aller se reproduire dans les rivières plus en amont. Au total, la levée de ces obstacles permettra de rétablir la libre circulation des poissons sur une longueur de plus de 200 km de cours d'eau. Les aménagements techniques seront différents suivant les sites et les contraintes locales : effacement, pré-barrages, rampe rugueuse, passe à bassins, rivière de contournement, ...

D'autres travaux concerneront des tronçons artificialisés de cours d'eau, par exemple dont le cours a été anciennement rectifié, dont les berges et/ou le fond ont été bétonnés, ... La nature des aménagements sera également très variable d'un site à l'autre, avec pour objectif final de fournir les habitats les plus variés possibles à la flore et à la faune aquatiques : pose de rochers, de troncs, plantation de végétaux aquatiques, création de caches à poissons, reméandration, ...

Le passage répété d'engins lourds dans la rivière, pour les exploitations forestières ou agricoles, a fortiori en circulant au préalable sur des chemins ou des sols boueux ou par temps pluvieux, provoque très souvent un apport massif de boue dans les cours d'eau.



Aménagement d'un obstacle sur l'Aisne à Aisne (à gauche : avant travaux, à droite : après travaux). Photos : SPW-DCENN.

Ces excès de sédiments provoquent le colmatage du fond des cours d'eau mettant en péril la survie de nombreux organismes qui vivent à cet endroit : macro-invertébrés, œufs ou larves de la plupart des espèces de poissons. Ainsi, sept passages à gué problématiques seront aménagés afin d'atténuer ce problème. Suivant les sites, un durcissement du fond de la rivière et/ou des chemins d'accès au gué sera réalisé.

Restauration pour les espèces cibles

Les actions entreprises par le projet LIFE afin de restaurer les habitats seront bénéfiques à une multitude d'espèces. A celles-ci, s'ajoutent des actions ciblées sur 5 espèces rares et menacées dans nos régions : 3 espèces de chauves-souris (le Grand Murin, le Murin des marais et le Murin de Bechstein) et 2 espèces de moules d'eau douce (la Moule perlière et la Mulette épaisse) seront ciblées par des actions concrètes en leur faveur. Il est ainsi prévu d'aménager des ouvrages d'art (ponts, cabines techniques, ...) et de placer des gîtes en forêt, de manière à améliorer la capacité d'accueil des sites du périmètre du projet pour les chauves-souris. Les deux espèces de moules d'eau douce seront élevées puis relâchées dans certains cours d'eau du périmètre, afin de renforcer les populations et d'éviter la disparition définitive de ces espèces.



Gîtes à chauves-souris en forêt.

Actions de suivi scientifique

Ces actions permettent de suivre l'évolution des milieux et des espèces et surtout leur réponse aux différents travaux et aménagements entrepris par le projet LIFE. De plus, elles renforcent l'état des connaissances sur plusieurs groupes taxonomiques. Certaines interventions devront être prévues pour assurer la gestion future des parcelles restaurées. Toutes ces actions seront listées dans un plan « After-LIFE » rédigé en cours de projet par l'équipe et à destination, entre autres, des gestionnaires des milieux restaurés, comme par exemple le DNF pour les parcelles publiques.

Actions de sensibilisation

Un objectif commun à tous les projets LIFE, et non négligeable, est la communication et la sensibilisation de tous les publics aux enjeux environnementaux globaux qu'ils abordent. Une série d'actions seront à destination d'un public scolaire, afin de sensibiliser les plus jeunes. D'autres actions seront davantage ciblées vers un public plus général.

Participez, vous aussi, au projet LIFE !

Notre projet vise à augmenter la surface des sites protégés et à les connecter entre eux. Les forêts détenues par des propriétaires privés représentent environ 51 % du massif forestier wallon. Les parcelles privées ont donc un rôle important à jouer dans l'équilibre écologique du territoire. Vous possédez un peuplement d'épicéas ou une forêt feuillue sur forte pente ou le long d'un cours d'eau ? Difficiles à gérer, ils n'offrent pas la rentabilité économique souhaitée ? Ils cachent probablement des richesses écologiques que les actions de restauration du LIFE pourraient remettre en valeur ! Si le terrain se trouve en Natura 2000 et si vous êtes intéressés, le projet LIFE peut le racheter. Il recevra un statut de protection (Réserve Naturelle Domaniale, Réserve Forestière, Réserve Intégrale, ...) et deviendra à terme propriété de la Région wallonne. Le projet LIFE prendra en charge les travaux de restauration écologique à effectuer au sein des parcelles.

Votre terrain forestier pourrait s'inscrire dans notre projet ? Contactez-nous par téléphone au 087/22.22.79 ou par mail (LIFE@berinzenne.be).

Photos ;Sauf mention contraire, les illustrations sont réalisées par l'équipe du LIFE.

Pour plus d'infos :

Site web du projet : www.lifevalleesardennaises.be

LA NEPE – *Nepa cinerea* (Linné 1758)

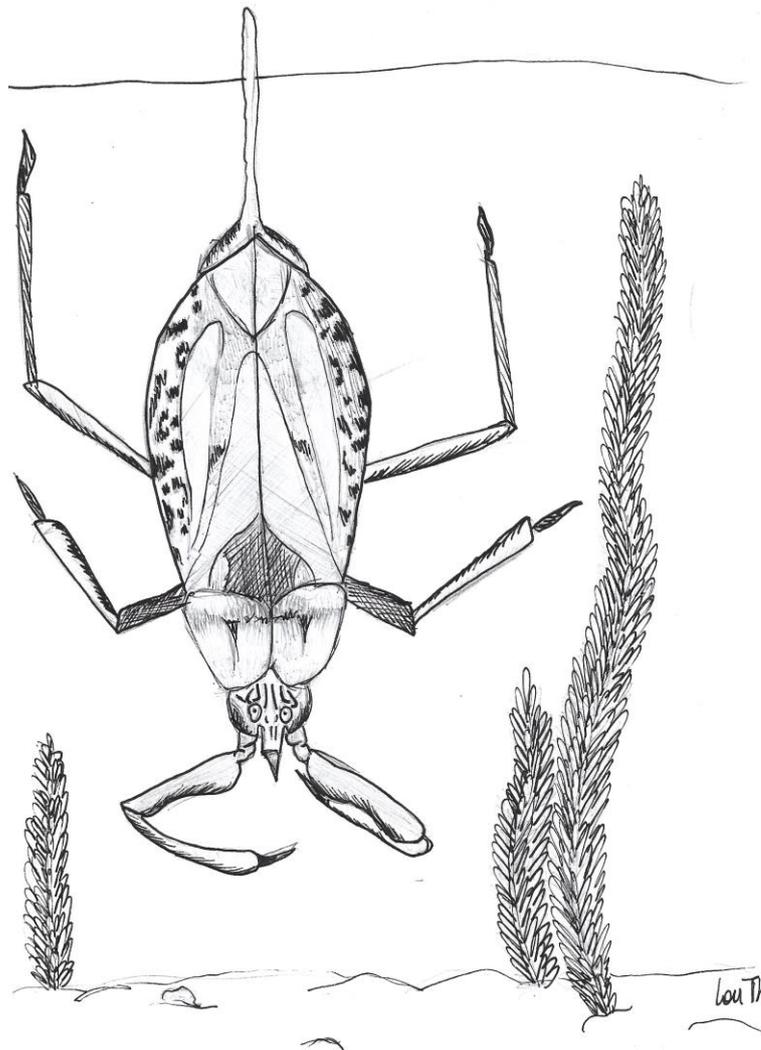
Une mare n'est pas spécialement une eau dormante quand on se penche sur la vie qui y grouille.

J'ai déjà décrit quelques petites bêtes qui trouvent ce biotope idéal pour passer leur vie comme le gerris, la notonecte et le dytique.

La Nèpe ou scorpion d'eau est également un insecte aquatique particulièrement curieux vu son apparence extérieure pas trop sympathique.

De l'ordre des Hémiptères et sous-ordre des Hétéroptères ou punaises, elle fait partie de la famille des Népidés. Certes, son aspect extérieur fait penser au scorpion mais elle est bien moins dangereuse.

Son corps en losange tout plat est prolongé par un long tube de 16 à 20 mm au bout de l'abdomen.



Comme tous les insectes, la Nèpe a 3 paires de pattes dont la première se trouve au niveau de la tête et est extrêmement bien adaptée pour capturer ses proies. Elle a également 2 paires d'ailes.

Son surnom de « scorpion » tient entre autres à sa pièce buccale taillée en stylet (rostre) qui peut occasionner des morsures assez douloureuses.

De couleur brunâtre, elle peut facilement se dissimuler dans un environnement plutôt constitué de vase.

Lorsqu'elle déploie ses ailes, on peut percevoir une rougeur à l'abdomen qui pourrait agir favorablement lors de la période de reproduction mais peut être trop voyante pour les proies. Aussi s'enfonce-t-elle dans la vase ou s'en recouvre.

RESPIRATION

Comme tout être vivant, notre invitée doit pouvoir respirer. La partie la plus singulière de cet insecte est sans doute le long tube qui prolonge l'abdomen

Cet « instrument » est en quelque sorte une espèce de tuba qui est chargé d'acheminer l'air depuis la surface jusqu'au « réservoir » à oxygène situé sous les élytres.

Pour lui permettre des immersions assez longues, l'air est donc « stocké » entre les ailes et l'abdomen grâce à des structures tégumentaires aménagées à cet effet.

Au gré des besoins, l'air est semble-t-il récupéré par le biais de mouvements élytraux.

Donc régulièrement, notre petite punaise remonte à la surface et, la tête en bas, elle capte l'air par ce tube qui pointe hors de l'eau.

C'est aussi la raison pour laquelle elle n'est jamais très éloignée de la surface.

BIOTOPE

La Nèpe est assez commune.

Cette espèce est présente dans toute l'Europe, en Afrique du Nord le long des côtes de la mer Méditerranée et le nord de l'Asie

Elle se rencontre dans les eaux stagnantes peu profondes (étangs, mares, marais...) et même dans des cours d'eau lorsque le courant est très faible.

Bien que bonne nageuse, elle se déplace le plus souvent en marchant sur le fond vaseux où elle peut facilement se camoufler. Elle est aussi présente dans les plantes aquatiques pas très éloignées de la surface. Cela lui permet de mettre très facilement son siphon respiratoire en contact avec l'air atmosphérique.

Comme toutes les punaises, la Nèpe possède deux paires d'ailes. Elle sait donc également voler mais le fait assez rarement.

Cela lui permet toutefois de passer d'un plan d'eau à un autre.

REPRODUCTION

L'accouplement a lieu au début du printemps. En avril/mai , la femelle enfonce ses œufs de couleur blanc crème en partie dans des fragments de végétaux aquatiques mous ou à moitié décomposés et flottant à la surface.

Seule l'extrémité céphalique (de la tête) dépasse. Cette dernière est ornée de 6 à 8 filaments respiratoires presque aussi longs que l'œuf lui-même. Ces filaments sont en contact avec l'air et alimentent les œufs en oxygène.

Quelle ingéniosité !!!

Après éclosion, de mai à juillet, l'extrémité qui porte ces filaments respiratoires se détache et permet à l'œuf de s'ouvrir et à la larve de se développer.

Ce développement comprend cinq stades. Les larves deviennent des « imagos » ou insectes parfaits vers le mois de septembre.

Le tube respiratoire s'allonge au fur et à mesure des mues pour atteindre sa longueur définitive lors de la dernière.

L'imago hiverne à terre. La Nèpe ne devient adulte et prête à s'accoupler qu'au printemps suivant.

PREDATION

Prédateur vorace, cet insecte est un carnassier assez redoutable.

Pour surprendre ses proies, sa tactique est assez simple. Elle reste immobile, mi-enfouie dans la vase ou tapie dans des végétaux, les pattes antérieures prêtes à saisir la petite bestiole qui passe par hasard à sa portée.

Elle s'attaque à de petits insectes et larves aquatiques (têtards, larves, petits alevins...)

Comme signalé ci-avant, notre punaise dispose d'un rostre acéré lui permettant de « piquer » ses proies pour s'en nourrir.

Ce rostre est doté de deux stylets. L'un est chargé d'injecter un venin riche en enzymes digestifs et l'autre de siphonner les éléments nutritifs qui en résultent.



Les pattes antérieures ravisseuses rappellent celles du scorpion

La larve a le même régime alimentaire que l'adulte ; avec des proies bien évidemment adaptées à sa taille.

PRUDENCE !!!

Attention à la manipulation car la Nèpe peut piquer. Cette piqûre ou morsure peut être assez douloureuse.

M.Gérardy

Bibliographie :

- La Hulotte n° 21 Spécial Mare
- Doris : Données d'observations pour la reconnaissance de la faune et de la flore subaquatique.
- La vie secrète de la Nature en France Tome 1 Edit. Atlas
- <http://www.insectes.fr> ; Les pages entomologiques d'André LEQUET
- Le -semea.fr /bêtes de l'eau/la nèpe
- L'amour en eaux dormantes. J.Pierre OTTE Edit. Julliard

PUBLICITE PAUL LEMAIRE

COTISATIONS

La cotisation de nos membres est un des seuls moyens pour nous de subsister et de poursuivre nos activités dans l'intérêt de tous.

Membre adhérent : 13 euros

Membre Donateur : 18 euros

Membre Protecteur : 25 euros et plus.

Pour les membres des pays CEE : 17 euros

Les dons de 40 € au-delà de la cotisation de 13 € sont déductibles fiscalement

Section de Waimes : compte IBAN BE52 7321 0307 7709
BIC CREGBEBB

Section de Trois-Ponts : compte IBAN BE07 7420 0599 7766
BIC CREGBEBB

La cotisation vous donne droit à la revue trimestrielle.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter

Le président : Raphaël THUNUS / r.thunus@skynet.be/ tél. 0477/ 78 14 14
Neuville Haut, 122 6690 VIELSALM

Ou **Maurice GERARDY** (secrétaire) tél. 080 / 67 96 16 ou 0498 / 07 80 20

rue des Marronniers, 11 4950 WAIMES / mgerardy@belgacom.net

à Trois Ponts: Louis BRONNE tél. 080 / 86 32 88

Aisomont 42 4980 TROIS-PONTS

PATRIMOINE NATURE sur internet, c'est <http://www.patrimoinenature.be>

Courrier au secrétariat : mgerardy@belgacom.net

Siège social : rue des Marronniers, 11 à 4950 Waimes

BURKARDT

QUALITY IN TOOLS, SPORT & WELLNESS

RUE DE LA STATION 29
B-4950 SOURBRODT



+32 80 44 64 36
WWW.BURKARDT.BE